

RÈGLEMENT PARTICULIER TOURNOI «ENVOL» d'ENTZHEIM



Le numéro d'autorisation du tournoi est (En cours d'attribution).

Article 1 : Joueurs concernés

Le tournoi est ouvert aux joueurs seniors (ou autorisés : minimes, cadets, juniors et vétérans) licenciés auprès de la FFBAD, dans les séries de classement P12 à N3, ainsi qu'aux Non Compétiteurs (NC), qui ne sont pas sous le coup d'une suspension ou d'un arrêt pour raison médicale.

Article 2 : Tableaux et mode de compétition

Les tableaux proposés sont en doubles et en mixtes

- **Nombre de tableaux possible et panachage :**

Les joueurs pourront s'inscrire dans 1 ou 2 tableaux, le panachage des séries étant autorisé.

La CPPH pris en compte pour la confection des tableaux sera celui du 19 mai 2022.

Série : P/NC – D9/D8 – D7/R6 – R5/R4 – N3.

- **Mode de compétition :**

Se joueront sur le week-end, les phases de poules suivies d'un tableau à élimination directe jusqu'aux finales de la manière suivante:

- Samedi : Doubles hommes et doubles dames.
- Dimanche : Mixte.

En fonction du nombre d'inscrit, un match pour la 3^{ème} place pourra être joué.

- **Possibilité de fusion :**

Le comité d'organisation, en accord avec le juge-arbitre, se réserve le droit de fusionner 2 tableaux si le nombre de joueurs ne permet pas l'établissement d'une poule conforme au quota minimal fixé par le RGC.

Article 3 : Inscriptions

- **Nombre maximum d'inscrits et critère de sélection :**

Le nombre maximum de participants est fixé à :

- 150 paires le samedi
- 110 paires le dimanche.

Le critère de sélection en cas de surnombre sera l'ordre d'arrivée des inscriptions. Un tableau ne peut pas contenir plus de 32 paires.

- **Date limite d'inscription :**

La date limite d'inscription est fixée au mercredi 18 mai 2022 minuit (date de réception).

La date du tirage au sort est fixée au vendredi 20 mai 2022. La date de prise en compte du CPPH est fixée au 19 mai 2022.

- **Montant des droits d'engagement :**

Les droits d'engagement sont de 15€ pour un tableau, de 20€ pour deux tableaux.

- **Mode d'inscription :**

Les inscriptions seront effectuées en ligne sur Badnet de manière individuelle, et par l'intermédiaire de la feuille d'inscription pour les inscriptions collectives (club). Les inscriptions seront prises en compte à la réception du paiement. Une majoration de 5€ sera appliqué si paiement sur place le jour du tournoi

Le paiement se fera exclusivement par virement ou par chèque.

- **Sur classement :**

Le sur classement est autorisé. L'écart ne devra pas être supérieur à 16 fois la moyenne du moins fort par rapport au plus fort.

- **Remplacement d'un partenaire :**

En cas de forfait, les frais d'inscription seront supportés par l'éventuel remplaçant. Le joueur forfait sera quant à lui remboursé sous réserve de délivrance d'un justificatif en bonne et due forme.

Article 4 : Déroulement de la compétition

Le tournoi sera géré à l'aide du logiciel «Badnet»

- **Match :** Les matchs se dérouleront en deux sets gagnants de 21 points
- **Juge-arbitrage :** Le juge-arbitre de la compétition est **Emmanuel Rietherer**.
- **Mode d'arbitrage retenue :**

En dehors des phases finales (demi-finales dans la mesure du possible et finales) où l'organisateur sollicitera des officiels techniques, sauf décision contraire du juge-arbitre, tous les matchs seront majoritairement auto-arbitrés.

- **Gestion des volants :**

Les volants sont à la charge des joueurs à part égale pour chaque match (sauf finales). En cas de litige, le volant officiel est le « RSL TOURNEY 3 » en vente dans la salle au prix de 20,50€

Les volants seront fournis gratuitement lors des finales.

- **Temps de repos entre deux matchs + temps de prise de contact sur le terrain :**

Le temps de prise de contact (échauffement) sur le terrain sera de 3 minutes. Ce temps est décompté à partir du moment où le match concerné a été appelé par la table de marque. Il est aussi décompté du temps de repos. Le temps de repos entre 2 matchs ne pourra pas être inférieur à 20 minutes. Toutefois, il pourra être réduit avec l'accord express des intéressés.

- **Règles particulières liées aux infrastructures :**

Tout volant touchant une quelconque des parties de la structure sera compté « faute » au service et en cours de jeu.

Article 5 : situation sanitaire :

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, tout participant à la compétition s'engage à respecter les prescriptions sanitaires en vigueur et que l'organisateur aura mises en place au moment du tournoi sous peine d'exclusion.

Votre participation au tournoi implique l'adhésion au RGC et au présent règlement.